



Délibération du Comité de Bassin de la Martinique N° 2016-04

Assemblée Plénière du 12 avril 2016

Avis relatif à l'Agrément du Contrat de Galion

L'An Deux Mille Seize et le mardi 12 avril à 15h00 s'est tenue à la Préfecture, l'Assemblée Plénière du Comité de Bassin de la Martinique sous la présidence de Mme Marie-France TOUL, Présidente du Comité de Bassin de la Martinique.

Étaient présents : Mme Nadia LIMIER Assemblée de Martinique, Mme Maryse PLANTIN Assemblée de Martinique, Mme Marie-France TOUL Assemblée de Martinique, M. Charles-André MENCÉ Assemblée de Martinique, M. Christian PALIN Désigné par l'Association des Maires de la Martinique, M. Arnaud RENÉ-CORAIL Désigné par l'Association des Maires de la Martinique, M. Antoine VÉDÉRINE Commune chef-lieu du Département, M. Alex PAVIOT Chambre d'Agriculture, M. Jean-Marc AMPIGNY Chambre de commerce et d'industrie, M. Charles AGATHE Pêche maritime, Mme Évelyne HIERSO Consommateur d'eau, M. Maurice MONTÉZUME Pêcheur en eau douce, Mme Véronique PAMPHILE Associations agréées de protection de la nature et de l'environnement, Mme Marie-Jeanne TOULON Associations agréées de protection de la nature et de l'environnement, Mme Denise-Emma MARIE Représentant des milieux socio-professionnels, M. Patrick AMOUSSOU ADEBLÉ, Secrétaire Général de la Préfecture représentant le Préfet de la Martinique, M. Jean-Louis VERNIER, Directeur Adjoint de la DEAL représentant le DEAL, M. Benjamin ESPÉRANCE, Chef du Service Paysage Eau et Biodiversité, 2ème siège DEAL, M. Emmanuel THOUARD, Délégué de l'IFREMER Antilles ou son représentant, M. Benoît LOUSSIER, Représentant de l'Agriculture et de la Forêt, M. Didier CAMY, Représentant le Directeur de l'Agence Régionale de Santé, Mme Éliane MOULY, représentant le Directeur de la Mer.

Membres ayant donné pouvoir : Mme Nadine RENARD, représentée par Mme TOUL Assemblée de Martinique, M. Étienne DU COUÉDIC, représenté par M. AMPIGNY Distributeurs d'eau, Mme Anne-Lise TAÏLAMÉ représentée par Mme TOULON Hydrogéologue au BRGM – Personnalités qualifiées.

Absents : M. David ZOBDA Assemblée de Martinique, M. Pierre SAMOT Désigné par l'Association des Maires de la Martinique, M. Fortuné ROSETTE Commune de plus de 15 000 habitants, M. Marcelin NADEAU Commune de moins de 5 000 habitants, M. Alex LABONNE Chambre d'Agriculture, M. Thierry LAUZÉA Chambre de commerce et d'industrie, M. Pascal SAFFACHE Personnalités qualifiée et la Directrice Régionale des Finances Publiques.

Considérant le code de l'environnement et notamment les articles L. 213-13 à L.213-20 et R.213-50 à R.213-71 relatifs aux Comités de Bassin et Offices De l'Eau des Départements d'Outre-Mer,

Considérant la loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques,

Considérant le dossier transmis à l'ensemble des membres et

Considérant la présentation faite en séance plénière par le Président du Comité du Contrat de Rivière du Galion,

Le Comité de Bassin à l'unanimité de ses membres,

- prend acte des orientations fixées dans le projet de contrat,
- félicite le président pour la qualité du travail accompli

D É C I D E

Article 1 : Le Comité de Bassin émet un avis favorable sur l'agrément du contrat du Galion.

Ainsi délibéré et adopté par l'assemblée plénière en sa séance du 12 avril 2016.

La Présidente du Comité de Bassin



Marie-France TOUL